

ployée avec succès, dans l'hydropisie, à titre d'hydragogue; mais nous ne tenons pas à grossir cette énumération de moyens analogues: il y a dans les médicaments précités de quoi suffire largement à tous les besoins de la pratique.

Cependant, très-convaincu des ressources de la flore médicale indigène, je ne négligerai jamais d'indiquer aux praticiens les plantes usuelles d'une action utile et bien définie: telle est la *bryone*, dans la série des purgatifs hydragogues, qu'elle constitue avec le jalap, la gomme-gutte, la coloquinte, l'élaterium, etc.; comme eux, elle agit lentement, mais sûrement. Loiseleur-Deslongchamps a remarqué qu'il faut de trois à huit heures pour que l'effet purgatif de la bryone se produise, mais les selles qu'elle provoque sont extrêmement nombreuses et abondantes. Lors donc que le tube digestif a de la tolérance pour les purgatifs et qu'il n'y a pas de fièvre, les hydropisies, quelle que soit, d'ailleurs, leur cause, humorale ou organique, indiquent l'emploi de la bryone, et l'on ne peut que regretter que son usage soit si restreint. Hippocrate conseillait la bryone dans les hydropisies. Là où la gomme-gutte ne réussit pas, il est certainement licite de l'employer. Nous ne savons rien encore sur la forme d'hydropisie dans laquelle la bryone mérite d'être utilisée, à l'exclusion des autres purgatifs. Cazin a eu cependant l'occasion de constater l'utilité de la bryone, ou *couleuvrée*, dans les hydropisies d'origine paludéenne. Cet auteur cite un cas d'anasarque palustre qui, traité inutilement par le carbonate de potasse, la digitale, la scille, les baies de genièvre, l'acétate de potasse, en quinze jours guérit par la bryone.

La *bryonine* est contenue dans la racine de bryone dans les proportions de 3,8 p. o/o. Son action est drastique, et cette substance peut être employée au lieu de la bryone (*).

(*) 661. La *racine de bryone* sèche s'emploie en poudre, à la dose de 50 centigr. à 4 gram. En décoction, la dose peut être portée à 8 gram. pour un litre.

Le *vin de bryone* de Cazin se prépare avec 60 gram. de racine de bryone sèche pour 500 gram. de vin blanc. On en donne de 30 à 100 grammes.

La *bière de bryone* a la même composition. Dans le Nord, les paysans creusent en gobelet la racine de bryone, y versent de la bière et se servent de ce breuvage en guise de purgatif. (Rud.-Aug. Vogel, *Hist. mat. medicæ*. Lipsiæ, 1758, p. 219.)

Le *suc frais* se prescrit à la dose de 4 à 8 gram., dans une décoction de guimauve.

II. *Diurétiques*.— Les diurétiques sont indiqués, nous l'avons vu, dans toutes les hydropisies, qu'elles soient aiguës ou chroniques, au même titre que les purgatifs et les sudorifiques. Cette indication est justifiée par l'observation de cas nombreux dans lesquels on a vu une diurèse spontanée très-copieuse faire baisser d'une manière rapide le niveau d'un épanchement séreux. L'antagonisme que l'on remarque entre les sécrétions physiologiques se constate également entre celles-ci et les sécrétions morbides. Dans les hydropisies, il faut soustraire au sang une partie de son véhicule aqueux pour qu'il le remplace par une sorte de succion aux dépens des épanchements, comme on voit dans un végétal l'évaporation aqueuse exercée sur les feuilles augmenter l'absorption de ses racines. Les diurétiques contribuent à obtenir ce résultat, et ils n'agissent que mécaniquement sur les hydropisies, par un mécanisme qui diffère seulement en apparence de celui de la paracentèse. L'urètre remplace le trocart.

On sait combien sont nombreux et diversifiés les agents de la médication diurétique; mais cette richesse n'implique nullement superfluité, tant cette indication est difficile à remplir quelquefois, tant on est obligé, dans les hydropisies, de varier ces moyens les uns par les autres pour prévenir l'assuétude et se plier aux caprices idiosyncrasiques d'une tolérance dont les conditions sont, pour ces agents, essentiellement individuelles. Il n'entre nullement dans notre pensée, non plus que dans l'esprit de cet ouvrage, de passer en revue tous les agents diurétiques: cette tâche serait aussi fastidieuse qu'inutile. D'ailleurs, nous nous sommes déjà occupé d'une manière générale des stimulants de la sécrétion urinaire, et nous n'avons à envisager ici la diurèse qu'au point de vue du traitement des hydropisies. Armer le praticien de moyens éprouvés qui ne le laissent point au dépourvu, et ne pas surcharger son esprit de formules et de recettes d'une efficacité contestable, est le but que nous nous proposons constamment et que nous ne perdrons pas de vue.

Disons tout d'abord que les diurétiques aqueux, acides, aromatiques, exigeant une quantité considérable de véhicule, doivent pour cette raison, et à cause de leur peu d'énergie, être exclus du traitement des hydropisies. Cette réserve faite, voici les substances ou les formules diurétiques auxquelles il convient de recourir de préférence pour déférer à l'indication que nous étudions ici.

Les médicaments à base de *térébenthine* ont, sur les reins, une action stimulante très-remarquable; elle ne s'accuse pas seule-

ment par l'augmentation de l'urine, mais aussi par une modification dans l'odeur de celle-ci, qui prend sous leur influence l'odeur de la violette. La *térébenthine* est rarement employée dans ce but, et il n'y a que les hydropisies asthéniques ou froides qui en indiquent l'usage⁽¹⁾. Dixon a préconisé le *copahu* comme un excellent diurétique hydragogue dans les hydropisies. Il a cité trois observations : l'une d'ascite, liée à une cirrhose du foie ; l'autre d'anasarque, liée à une maladie du cœur avec emphysème et œdème pulmonaire ; la dernière d'anasarque, d'ascite avec albuminurie, dépendant aussi d'une lésion cardiaque. Dans toutes, l'urine a augmenté considérablement dès l'emploi du *copahu* et il y a eu un amendement notable des accidents ; dans l'une, l'urine, partant de 22 onces anglaises (623 gram.), a atteint 2,631 gram.⁽²⁾ (Dixon, *Copaiba as a diuretic*, in *the Practitioner*, february, 1875, p. 81.) Les baies de genièvre entrent dans la composition du *vin diurétique mineur* de Debreyne et du vin diurétique de l'Hôtel-Dieu. L'extrait alcoolique de racine de *cainça*⁽³⁾, les espèces diurétiques, la tisane de *genêt composée* de la pharmacopée de Londres⁽⁴⁾, etc., etc., sont des diurétiques qui conviennent particulièrement aux hydropiques. Le lecteur trouvera plus haut (voy. pag. 485) le complément de cette énumération, à propos des agents diurétiques.

On le voit, la limite qui, dans le traitement des hydropisies, sépare les purgatifs des diurétiques est très-peu tranchée ; très-souvent les purgatifs produisent la diurèse, et il arrive même que quelquefois, l'action évacuante venant à manquer, l'action urinagogue se montre seule. C'est ce que l'on constate souvent pour la gomme-gutte. Ici la diurèse et la purgation concourent au même but, et de là vient le nombre immense des formules complexes dans lesquelles ces deux catégories d'agents sont combinées.

(1) 662. L'essence de *térébenthine*, en capsules ou dans un looch, se donne aux doses de 2 à 4 gram.

(2) 663. Il emploie le *copahu* en capsules contenant chacune 5 à 10 gouttes, à la dose de 2 à 4 capsules le soir.

(3) 664. Cet extrait est au cinquième ; on en donne de 50 centigr. à 2 et 3 grammes.

(4)	℞	Semences de genêt conc.	} à à 15 gr.
		Baies de genièvre.....	
		Racines de pissenlit....	
		Eau.....	750 gr.

On fait bouillir jusqu'à réduction à 500 grammes.

Il serait peut-être plus rationnel de les administrer successivement et de ne donner aux opérations de la nature médicatrice qu'une direction unique, la diurèse ou la purgation étant, à un certain degré, antagonistes l'une de l'autre ; mais ces remèdes composés sont entrés si avant dans les habitudes de la pratique que l'on continuera bien longtemps, sans aucun doute, à associer ces deux médications.

Nous avons, chemin faisant, indiqué les plus usuelles de ces formules. Faisons, avant de terminer ce sujet, deux remarques pratiques : la première, c'est que le choix des diurétiques doit, quand il est tout à fait libre, tenir compte des particularités de l'état général, qui peut être inflammatoire ou atonique, et de l'intégrité plus ou moins grande des fonctions digestives ; en second lieu, que la diurèse, dans les collections séreuses de l'abdomen, s'obtient surtout avec facilité quand, au préalable, on a pratiqué la ponction et comme moyen d'empêcher l'épanchement de se reproduire. J'ai vu souvent les reins, insensibles à l'appel des diurétiques, peut-être sous l'influence de la compression à laquelle ils étaient soumis, se remettre à sécréter assez abondamment aussitôt que le péritoine avait été vidé par la paracentèse. C'est donc à ce moment-là surtout, dans l'ascite, qu'il convient d'insister sur les diurétiques.

III. *Sudorifiques*.— Il ne faudrait pas, pour provoquer la diminution et, à plus forte raison, la disparition des collections séreuses, fonder sur l'emploi des sudorifiques de très-grandes espérances. S'il est *toujours* possible d'augmenter les sécrétions intestinales ; s'il est *souvent* possible de faire couler les urines, il l'est *rarement* de provoquer la diaphorèse chez les hydropiques, dont toutes les sécrétions tendent à se tarir au profit de la formation ou de l'accroissement de leur collection séreuse. D'ailleurs, la sudation ne peut être déterminée que passagèrement et d'une façon peu durable, tandis que l'effet purgatif et la diurèse peuvent habituellement être obtenus avec une certaine persistance. Nous n'avons pas à revenir ici sur ce que nous avons dit, à propos des modificateurs de la sécrétion sudorale, des moyens très-variés de produire la diaphorèse ; tous ne peuvent cependant pas être employés avec le même avantage dans les hydropisies : des sudorifiques à véhicule aqueux abondant iraient, pour un résultat équivoque, augmenter les chances d'accroissement de la collection ; les sudorifiques opiacés tendraient à arrêter les sécrétions intestinales et les urines. Il n'y a, en réalité, que les moyens externes de sudation qui conviennent dans ce cas, et ils sont surtout applicables lorsqu'il s'agit